

RAPPORT N° 126

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini et consorts demandant la création d'un jardin de circulation

Déléguée municipale : Mme Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 19 août 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La Commission Sécurité et Prévention du Conseil d'établissement de Nyon, dont l'initiateur du postulat, M. le Conseiller communal Sacha Soldini, est membre, a décidé de proposer la création d'un jardin de circulation. Ce conseil, composé de parents, d'associations et de professionnels de l'enseignement, a voté, à titre informatif à l'unanimité moins une abstention, en faveur d'un tel projet. Les initiants font valoir le fait qu'une telle infrastructure ne nécessite pas un gros investissement et que la réalisation d'un jardin de circulation pourrait également intéresser les autres établissements scolaires du district. En outre, le jardin de circulation de Lausanne, auquel il est fait référence dans le postulat, est géré par la police du lieu, plus précisément la brigade de la Prévention routière, composé de 5 membres, soit 4 ETP.

A Nyon, dit jardin serait géré minimalement par deux personnes, idéalement trois, afin d'avoir une meilleure instruction, durant un mois environ. Il y aurait lieu d'instruire 68 classes dans 8 établissements pour Nyon et Prangins, Crans-près-Céligny n'étant pas pris en compte actuellement. Cette installation se doit d'être gérée par la police locale, d'une part parce qu'il s'agit de la police du lieu, et, d'autre part, parce qu'une telle instruction doit être donnée par des professionnels ayant les connaissances, les capacités d'analyse et les compétences nécessaires en matière de circulation routière.

De manière non exhaustive, voici les points positifs d'un tel projet :

- un jardin de circulation permettrait de disposer d'un endroit prêt à l'emploi pour dispenser des cours d'éducation routière ;
- il existe un réel besoin de sensibiliser et d'éduquer les jeunes sur la manière de se comporter en milieu urbain au guidon d'un véhicule.

Enoncé des points négatifs :

- nécessité de trouver un terrain suffisamment grand (environ 1500 m²), un local de stockage (100 m²) et une salle de classe (50 m²) ;
- le jardin de circulation serait utilisé environ quatre semaines par an pour les élèves à instruire en termes de circulation routière ;
- difficulté de trouver des synergies avec les autres communes du district, dès lors que celles-ci ont confié leur sécurité à la police cantonale qui doit se charger des cours d'éducation routière dans ces dernières.

A noter que la gendarmerie donne actuellement des cours basés sur la pratique du vélo, par le biais d'un gymkhana. Cet exercice permet de tester notamment l'aptitude des élèves à la conduite d'un deux-roues, mais n'offre pas la possibilité d'être en situation quasi réelle de circulation comme le propose un jardin de circulation.

En finalité, il s'agit d'un projet qui, nonobstant son coût et sa durée restreinte d'utilisation, est très intéressant si l'on priorise l'enseignement de la circulation routière dans des conditions optimales.

2. Une alternative moins onéreuse et tout aussi efficace

Afin de répondre aux besoins sécuritaires en matière de circulation et de contribuer à la préoccupation légitime des postulants, il semble plus opportun de fournir le même enseignement, mais dans un contexte provisoire.

A ce titre, exemple a été pris sur la Police cantonale de Neuchâtel qui utilise du matériel identique à celui se trouvant dans un jardin tel que celui de Lausanne. Toutefois, il est modulable et l'ensemble de ses composants sont transportables (vélos, signalisation, marquage).

Cette option permet d'envisager la création d'un jardin de circulation de toutes dimensions, sur n'importe quel site de la Ville, pour autant que celui-ci ait une dimension minimale qui permette aux enfants de rouler dans de bonnes conditions.

Cet équipement offre la possibilité d'être installé très rapidement et stocké lorsqu'il n'est pas utilisé. Il peut également être employé en tout ou partie lors de manifestations diverses, ou être prêté à d'autres organismes spécialisés en matière de circulation routière (police communale, police d'armée, TCS, etc.).

A noter qu'un tel enseignement serait novateur dans le canton de Vaud en termes de logistique. Outre l'aspect formatif, il donnerait une image positive de la police et contribuerait à la démarche municipale qui tend à valoriser la mobilité douce.

3. Renforcement d'un policier attribué à cette activité

Pour pouvoir donner correctement l'enseignement routier, il conviendrait d'engager un/e policier/ère dévolu·e à cet effet. Il y aurait ainsi la possibilité d'optimiser l'apprentissage de la conduite et de donner une instruction théorique en sus de l'instruction pratique (Harmos 5, anciennement 3^{ème}, et Harmos 6, anciennement 4^{ème} année). A noter qu'une personne d'un autre corps de police s'est montrée intéressée à un tel enseignement, lequel requiert une formation particulière de plusieurs mois, des qualités pédagogiques particulières et reconnues, qu'elle a l'avantage de déjà posséder.

Quelle que soit l'option choisie entre un jardin fixe ou un jardin démontable, la mission requiert une ressource spécifique que le Corps de police de Nyon n'a actuellement pas. D'où la nécessité d'engager une force supplémentaire.

De plus, dès l'année prochaine, la possibilité sera donnée aux polices communales d'enseigner la prévention des délits en classes secondaires (5^{ème} et 6^{ème} année), d'où l'opportunité pour une police communale de faire « passer » certains messages de prévention sur des problématiques locales. Cette instruction pourrait, dès lors, également être donnée par ce/cette collaborateur/trice. Il/elle pourrait également consolider les liens existants, notamment par le biais du Conseil d'établissement/Groupe Sécurité et Prévention et serait rattaché·e au Groupe Prévention, Proximité et Partenariat. Il/elle contribuerait également à renforcer le travail de cette entité qui tend à se développer selon la nouvelle structure du corps de police.

4. Incidences financières

En ce qui concerne les incidences financières, il faut compter :

- environ CHF 40'000.- pour le matériel, montant qui pourrait être pris en charge en partie par du sponsoring (TCS et Generali), à raison d'environ CHF 10'000.- (voir budget estimatif annexé) ;
- environ CHF 110'000.- pour un poste supplémentaire de policier à 80% et son équipement.

5. Conclusion

La Municipalité trouve cette solution intéressante et serait prête à soutenir le projet. Elle estime toutefois, qu'au vu de la récente création de l'Association de communes Police de la région de Nyon qui déploiera son activité dès le 1^{er} janvier 2014, il appartient à cette dernière de se prononcer sur l'opportunité de prendre en charge une mission supplémentaire et de s'équiper en prévision du matériel et du personnel nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 126 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller Sacha Soldini et consorts demandant la création d'un jardin de circulation,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du rapport municipal N° 126 valant réponse au postulat de M. le Conseiller Sacha Soldini et consorts du 7 janvier 2013 intitulé « Pour la création d'un jardin de circulation » et approuve la proposition de la Municipalité de transmettre cet objet pour traitement à l'Association de communes Police de la région de Nyon.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire adj. :

Daniel Rossellat



Ginette Ritter

Annexe

- Estimation des coûts d'une structure provisoire, remorque de transport comprise.
- Postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini et consorts « Pour la création d'un jardin de circulation.

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Elisabeth Ruey-Ray
Date	Jeudi 19 septembre 2013 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir - Salle de conférence N° 1

Demande d'offre pour Jardin de Circulation

Base de travail - Ville de Neuchâtel	qté		PU		Prix payé
Achat remorque Daltec 3 essieux - 5.25m	1	fr.	16'000.00	fr.	16'000.00
Offre Schik feux de signalisations (Non retenue !)	4	fr.	2'623.00	fr.	10'492.00
Offre Franic feux signalisations à monter soi-même Retenue rabais yc.	4	fr.	1'076.00	fr.	2'128.00
Profils PVC pour délimitation secteur circulation 480 m (fr. 17.- ml)	480	fr.	17.00	fr.	8'780.00
Panneaux de signalisation Triangles - ronds - hocto - carré	41			fr.	2'282.00
Tubes galvanisés 100 cm, avec signaux montés	41	fr.	58.50	fr.	2'398.00
Plot réducteur PVC pour tubes	41	fr.	11.50	fr.	471.00
Bases Klemmfix carrée 40 x 40 cm 12kg	41	fr.	64.00	fr.	2'624.00
Chariots de transport	2	fr.	2'283.00	fr.	2'283.00
Aucun vélo dans cette offre					
Total				fr.	47'458.00

Projet Police Communales de Nyon-Prangins-Crans	qté		PU		Prix à payer
Crochet de remorque à faire poser sur bus Prév	1	fr.	1'178.00	fr.	1'178.00
Achat d'une remorque Humbauch structure dur pont arrière baissant/lumière int.	1			fr.	10'737.00
Offre Ivatech MBP 1400 Led avec télécommande (batteries offertes fr. 500.-)	2	fr.	1'950.00	fr.	3'900.00
Profils PVC pour délimitation secteur circulation 400 m (fr. 17.- ml)	400	fr.	17.00	fr.	6'800.00
Droits d'utilisation du chablon de la Ville de Neuchâtel - estimation	1	fr.	500.00	fr.	500.00
Panneaux de signalisation Offre Elga	41			fr.	1'800.00
Tubes galvanisés offre Mettalica à Crissier 40*40*120	40			fr.	304.00
Bases Klemmfix carrée 40 x 40 cm 12kg	41	fr.	64.00	fr.	2'624.00
Divers Imprévus	1			fr.	1'500.00
Table pour écoliers avec bancs	2	fr.	250.00	fr.	500.00
Pavillon en toile pvc 6 * 3 m	1	fr.	1'000.00	fr.	1'000.00
Bande caoutchouc pour carrefour	8	fr.	100.00	fr.	800.00
Peinture pour marquage en spray blanc	10	fr.	20.00	fr.	200.00
Achat de 15 vélos					
Total				fr.	40'843.00

Postulat demandant la création d'un jardin de circulation à Nyon

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Nyon a fait de la promotion de la mobilité douce l'une de ses priorités de législature, malgré tous les avantages que comportent les déplacements à vélo il ne faut pas oublier que ces derniers, en plus d'être soumis aux règles de la circulation, doivent être pratiqués avec la plus grande prudence dans le trafic urbain.

Pendant de nombreuses années, la Gendarmerie Vaudoise a mis à disposition des élèves des établissements scolaires de Nyon une infrastructure mobile modélisant la circulation routière afin de sensibiliser nos enfants aux règles et aux dangers du trafic.

Ce genre d'infrastructures plus communément appelé "Jardin de circulation" brille par son absence dans les préaux des écoles de Nyon ces dernières années.

Certaines communes vaudoises comme Lausanne, Yverdon ou Bex disposent de leur propre jardin de circulation, ces installations fixes permettent d'accueillir les élèves de plusieurs établissements scolaires afin de suivre des cours et surtout de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en théorie et cela avec un minimum de risques.

La Commission Sécurité et Prévention du Conseil d'Établissement de Nyon, dont je suis Président a décidé de proposer la création d'un jardin de circulation lors de la dernière séance plénière du Conseil d'Établissement. Cette présentation qui a nécessité un gros travail de recherche d'informations sur les différentes infrastructures existantes dans le Canton nous a permis entre autre de rencontrer le Sgtn Vauthey de la Prévention Routière de Lausanne qui nous a démontré à quel point ce genre d'installation est un outil précieux dans le cadre de la formation routière donnée aux élèves. Suite à cette présentation, le Conseil d'Établissement, composé de parents, d'associations, et de professionnels de l'enseignement a voté à titre informatif à l'unanimité moins une abstention en faveur de la création d'un jardin de circulation.

Si on regarde une carte du canton de vaud, les jardins de circulation sont répartis presque de la même manière que les bureaux du Service des Automobiles et de la Navigation (Lausanne, Nord-Vaudois et Chablais) mais sur La Côte aucune installation n'existe actuellement.

De telles infrastructures ne nécessitent pas de gros investissements en génie civil, l'installation de Bex où la Commune a mis un terrain à disposition a été entièrement financée par la Jeune Chambre Economique du Chablais. Pour l'entretien des vélos, une collaboration avec l'association Pro-Jet pourrait être envisagée par exemple.

La réalisation d'un jardin de circulation dans notre Ville pourrait également intéresser les autres établissements scolaires du district.

En conclusion, le postulat demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de disposer à terme d'un jardin de circulation fixe à Nyon et de donner un précieux outil à nos jeunes qui seront les futurs utilisateurs de la mobilité douce.

Nyon, le 07 janvier 2013

SOLDINI Sacha / UDC (rédacteur)

FARAUT Roxane

COLOMB Jacky / PIN

MIEVILLE Laurent / Vert'Lib